



Procès-verbal No 09

Séance Ordinaire du Conseil Communal du 11 octobre 2023 à 20 heures 15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2023
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués aux associations intercommunales
6. Préavis Municipal n° 17/2023: Création d'une Commission thématique durabilité, énergie et climat.
7. Préavis Municipal n° 18/2023: Concernant la participation communale au fond régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 94'230.-
8. Préavis Municipal n°19/2023: Arrêté d'imposition 2024
9. Préavis Municipal n° 20/2023: Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 16'500.- TTC destiné à financer une étude de faisabilité pour la rénovation/transformation du bâtiment ECA 72 (Auberge) et du bâtiment adjacent ECA 71
10. Propositions individuelles et divers



Intervenants	Points
H. Pradervand	Ouvre la séance à 20h15.
L. Mertens	<p>1) Appel 39 conseiller.ères sont présent.es.</p> <p>Excusé.es: C. Aeschlimann, H. Delava, H. Gremlich, T. Guilloud, C. Morel</p> <p>Absent.es : C. Favia</p>
H. Pradervand	<p>2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21.06.2023.</p> <p>Donne la parole à l'assemblée.</p> <p>Aucune modification majeure n'étant demandée, le procès-verbal est soumis au vote du Conseil qui l'approuve à la majorité.</p>
H. Pradervand	<p>3) Communications du Bureau</p> <p>Demande à l'Assemblée de se lever et d'observer une minute de silence pour le décès de M. Joseph Stutz.</p> <p>Remercie Mme Malivia Rossier pour sa prise de fonction comme suppléante à la Commission de Gestion et des Finances.</p> <p>Il manque encore un deuxième suppléant, demande à l'Assemblée si quelqu'un est intéressé par le poste. M. Frédéric Siriex se propose.</p> <p>Il est remercié et applaudit par l'Assemblée.</p> <p>La Commission de Gestion et des Finances se compose donc actuellement de cinq membres : Thierry Bernes-Lasserre, Robert Derbigny, Jean-Michel Leber, Marc-Olivier Lequint et Claude Morel.</p> <p>Et de deux suppléants : Malivia Rossier et Frédéric Siriex.</p> <p>Procède à l'assermentation de Mme Véronique Crelot.</p> <p>Fait part du serment et invite Mme Crelot à lever la main droite et dire « Je le promets », comme il est d'usage.</p> <p>Elle est applaudie par l'assemblée.</p>



<p>R. Zellweger</p>	<p>4) Communications de la Municipalité</p> <p>Salue l'Assemblée et excuse M. Grosjean qui représente la Municipalité à une autre séance ce soir.</p> <p>Souhaite la bienvenue aux trois collaborateurs communaux et les remercie pour leur présence.</p> <p>Il y a eu quelques changements et réorganisations administratives, M. Delacrausaz qui avait été engagé comme Boursier ainsi que pour s'occuper de la police des constructions de la Commune a souhaité quitter son poste pour la fin du mois de juillet. C'est Nathalie Widmer comptable en fiduciaire indépendante qui assurera la gestion des finances de la Commune.</p> <p>La Municipalité est activement à la recherche d'un ou une boursier/ère pour un poste à 40 ou 50%, ce n'est pas une démarche facile car le Canton de Vaud vit une pénurie de personnel qualifié en gestion des finances communales.</p> <p>Pour tout ce qui touche à la police des constructions, est présentée Mme Ibadete Shabiou qui occupe un nouveau poste comme collaboratrice au pôle technique. Elle est applaudie par l'Assemblée.</p> <p>Ces modifications organisationnelles n'ont quasiment aucune incidence sur l'équivalence aux temps pleins s'il est pris en compte les nombreuses heures supplémentaires qui ont dû être effectuées pour palier à la demande toujours plus croissante concernant la police des constructions.</p>
<p>M. Dauphin</p>	<p>A donc le plaisir d'annoncer la création officielle du Pôle technique communal qui est sous la responsabilité d'Alain Blumenstein et elle-même avec la collaboration de Mme Shabiou. Ce pôle technique s'occupe de tout ce qui a trait aux domaines (droits distants et permanents, chalets d'alpages, forêts, terrains agricoles et vignes), gérance des bâtiments (appartements dont la commune est le bailleur et locations de salles) et la police des constructions en collaboration avec un bureau technique (BBHL à Morges).</p> <p>Le pôle technique communal est atteignable tous les matins de 7h30 à 11h30 et les jeudis toute la journée par téléphone ou par e-mail (gerance@givrins.ch et constructions@givrins.ch).</p> <p>Ces derniers jours, les cloches ne sonnent pas toujours au bon moment et parfois pas du tout. C'est presque sous contrôle et cela ne devrait plus arriver à l'avenir car l'autorisation d'électrifier la montée du poids qui permet de faire sonner les cloches a été obtenue de la part des Monuments historiques.</p> <p>Plusieurs projets sont en cours, en premier lieu, il y a le réaménagement des places de jeux et détente du village (préau scolaire, ruelle des Chambres-Chaudes et route de la Scie en face de la boulangerie).</p> <p>Ensuite, la Municipalité est entrain de mettre en place une réglementation pour la location des salles. Jusqu'à aujourd'hui, cela se déroulait « à la bonne franquette », ça fonctionne mais ne permet pas de faire évoluer les choses.</p> <p>Enfin, est en cours la révision du règlement sur les émoluments en matière de police des constructions et de l'aménagement du territoire. Givrins a en effet démissionné du STI (Service Technique Intercommunal de Gland) pour la fin de l'année. Notre règlement a des particularités en rapport avec la facturation de certaines prestations, cela peut s'avérer compliqué, c'est la raison pour laquelle il faut réétudier tout cela de manière approfondie.</p>



C. Nardone	<p>Les comptes du CAD ont pu être bouclés au 30 juin 2023. Il avait été demandé par avance un complément de créance supplémentaire pour couvrir les pertes estimées à l'époque à environ CHF 768'800.-</p> <p>Nous arrivons à ce jour à un total de CHF 769'500.- ce qui est extrêmement proche. La raison principale de la différence est la mauvaise estimation des stocks de bois à disposition.</p> <p>Le coût total pour la commune est en réalité de CHF 600'000.- car le capital a été réduit à zéro il y a déjà deux-trois ans. A cela s'ajoute les CHF 294'500.-</p> <p>Les prochaines étapes vont être de réduire fortement le capital, pour se faire il faudra faire appel à un notaire. Il faudra ensuite effectuer un abandon de créance de CHF 294'500.- pour que les comptes soient à zéro et à ce moment-là la SEFA pourra verser les CHF 500'000.- pour rentrer en capital et démarrer les travaux d'agrandissement du CAD.</p>
N. Vez Raymond	<p>Concernant les conditions que la SEFA avait posées, notamment l'investissement de CHF 500'000.- pour agrandir le réseau ainsi que la recherche d'une vingtaine de nouveaux clients pour le chauffage à distance sur le territoire de la Commune (400 kW).</p> <p>Aujourd'hui, il y a 390kW de contrats signés, cela veut dire qu'on peut considérer la condition comme remplie.</p> <p>Plusieurs propositions ont été transmises plus tardivement à certains propriétaires fortement intéressés également. Si tous ces derniers contrats venaient à être signés également, nous serions bien au-dessus de la condition posée par la SEFA.</p> <p>Tout ceci permet de concrétiser la vente et les propositions faites au mois de juin, soit : mettre en œuvre l'assainissement décrit par M. Nardone et formaliser l'entrée de la SEFA dans le capital-actions.</p> <p>Les contrats présentés et approuvés en juin n'ont pas été modifiés sur les aspects de fond, seules les erreurs de plume et les renvois ont été corrigés. Le notaire a rédigé le projet des nouveaux statuts et un rendez-vous est prévu avec la SEFA la semaine prochaine pour faire le point.</p> <p>C'est l'occasion pour la Municipalité de remercier chaleureusement le Conseil Communal dont les décisions ont permis le « sauvetage » de CAD Givrins SA.</p> <p>Au mois de juin, David Prélaz s'est proposé comme administrateur de CAD Givrins SA pour remplacer Cédric Nardone à la suite de sa nomination au sein de la Municipalité.</p> <p>Aucun Conseil d'administration n'a été convoqué entre le mois de juin et aujourd'hui. Le prochain Conseil d'administration sera celui qui aura pour objet la finalisation de l'opération et qui actera la démission de la plupart des administrateurs en place actuellement, sauf deux puisque Cédric Nardone et elle-même resteraient au sein de ce dernier. Il ne sera donc formellement pas nécessaire de nommer David Prélaz, d'autant plus que sa démission serait immédiate et son inscription au Registre du Commerce impossible dans les délais.</p> <p>Il est tout de même remercié pour sa proposition, cela aurait pu être très utile dans d'autres conditions.</p> <p>Une enquête complémentaire a dû être effectuée pour le PACOM afin de tenir compte de certains points qui ont été soulevés par des opposants et pour régulariser les domaines publics situés en zone forestière et leur affectation qui ne correspondait pas à leur emplacement. L'enquête complémentaire s'est terminée le 26 septembre et a fait l'objet d'une opposition. Cela étant, le préavis relatif au PACOM est en voie de rédaction, la version finale pourrait être prête le 23 octobre mais cela dépend de la prise de position de l'opposant et des modifications que le collège municipal pourrait demander. En fonction de cela, la version finale serait reportée à la fin des vacances scolaires (soit deux semaines plus tard). Vu l'ampleur du dossier (plus de 400 pages), il est souhaité de laisser suffisamment de temps à la Commission d'urbanisme pour traiter ce préavis et rédiger le rapport de commission.</p> <p>La commission sera tenue au courant mais les membres sont remerciés de bien vouloir bloquer les dates des mercredis 9 et 15 novembre 2023 pour une possible séance.</p>



<p>N. Darricau</p>	<p>5) Communications des délégués aux associations intercommunales</p> <p>L'Association intercommunale de l'AISGE s'est réunie à deux reprises depuis le dernier Conseil Communal.</p> <p>La première fois pour une séance extraordinaire le mercredi 28 juin. L'Assemblée s'est prononcée sur le nouveau règlement de personnel qui vise à introduire une grille salariale propre à l'AISGE pour l'ensemble de ses collaborateurs. Le préavis a été accepté à la majorité et le règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.</p> <p>Lors de cette séance une nouvelle Présidente a également été élue pour le CoDir, Mme Evelyne Roth, Municipale à Genolier en remplacement du Président sortant, M. Scott Adams. Le CoDir a également annoncé que les travaux de construction du collège du Muids, seront dirigés par la Commune d'Arzier-Le Muids et non pas par l'AISGE.</p> <p>Une deuxième séance a eu lieu le 26 septembre 2023 pour se prononcer sur le budget « école et accueil de jour 2024 ». Le budget « école » présente une hausse de 8% par rapport au budget 2023 et a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée.</p> <p>Le budget « accueil de jour » affichait un déficit de plus de CHF 750'000.- soit environ 20% de plus que le budget 2023. Evidemment la Commission de gestion et des Finances ne pouvait pas soutenir un tel déficit. Le CoDir a tenu compte des conclusions du rapport de la commission et a soumis au vote un amendement pour les conclusions du préavis. Cela a nécessité une suspension de séance pour que la Commission de gestion et des Finances puisse prendre position.</p> <p>L'amendement a été accepté par l'assemblée puis le budget de l'accueil de jour amendé également.</p> <p>Le CoDir a terminé la séance en annonçant que le premier coup de pioche pour le collège au Muids sera donné dans le courant du mois d'octobre.</p>
<p>S. Breitenmoser</p>	<p>Le groupement forestier la Colline s'est réuni le 20 septembre 2023 au Refuge.</p> <p>Les préavis discutés en assemblée concernant le budget 2024 et le programme du groupement forestier 2024.</p> <p>Les deux préavis ont été acceptés à l'unanimité.</p> <p>Le budget est relativement « prudent », un déficit prévisionnel estimé à CHF 269'000.- c'est plus élevé que 2023 mais plus bas que 2022.</p> <p>Pour Givrins, cela correspondrait à CHF 101'000.-</p> <p>Un point important a été relevé, la forêt, outre son activité principale de production et vente de bois, a aussi trois autres fonctions difficilement chiffrables mais non moins aussi importantes : la protection contre les risques naturels, la promotion de la biodiversité et l'accueil loisir pour la population.</p>
<p>R. Grahn</p>	<p>La réunion du Conseil Intercommunal de la Région de Nyon a eu lieu le 5 octobre dernier à Founex. Trois préavis ont été approuvés à cette assemblée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une demande crédit de CHF 578'996.- pour la deuxième étape de requalification de la Route Suisse en traversée de la localité de Rolle. - Une demande de crédit d'investissement de CHF 106'559.- pour les Rojalets à Coppet. - Demande de crédit de CHF 113'763.- pour la troisième phase du réseau écologique de Terre-Sainte. <p>Cependant, une demande de crédit de CHF 127'410.- pour le développement du Registre régional des entreprises a été refusé.</p> <p>Deux rappels ont été faits, un soutien ponctuel disponible pour les communes, les associations ou les particuliers pour un maximum de CHF 5'000.- dans le cadre du soutien à la transition écologique.</p>



<p>A. Blumenstein</p> <p>N. Vez Raymond</p> <p>H. Pradervand</p>	<p>Dans le cadre du programme de la biodiversité, CHF 50'000.- par an jusqu'en 2027 sont disponibles pour les projets tels que la préservation des milieux naturels, la lutte contre les plantes exotiques envahissantes et la réimplantation d'essences et d'arbres indigènes. Des précisions sont disponibles sur le site internet de Région de Nyon.</p> <p>Concernant la Protection Civile du District de Nyon, l'assemblée des délégués s'est réunie le 25 septembre dernier et a statué sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préavis n°9 – Budget 2024 Accepté à l'unanimité - Préavis n°10 – Amendements au Règlement du Conseil Intercommunal Accepté à l'unanimité tel qu'amendé - Préavis n°11 – Mise en sécurité et en conformité du bâtiment CEP (Centre d'Engagement de Prangins) Accepté à la majorité (11 absents) <p>Le Conseil Intercommunal a élu à la Commission de Gestion et des Finances Mme Tania Schlatter de Trélex.</p> <p>En complément au rapport de M. Grahn et pour en préciser l'impact pour la Commune, les trois préavis approuvés sont des préavis DISREN (Dispositif d'investissement solidaire), pour le premier préavis, le coût par habitant est de CHF 7.-, pour le deuxième préavis cela représente un coût de CHF 1.50/hab. et enfin le troisième préavis le coût est de CHF 0.60/hab.</p> <p>Les communications des délégués aux associations intercommunales sont à présent terminées.</p>
<p>H. Pradervand</p> <p>N. Vez Raymond</p> <p>H. Pradervand</p> <p>S. Breitenmoser</p> <p>H. Pradervand</p>	<p>6) Préavis Municipal no 17/2023 : Création d'une Commission thématique durabilité, énergie et climat.</p> <p>Donne la parole à Mme Vez Raymond.</p> <p>Présente et explique le contenu du préavis 17/2023. Apporte juste une précision au champ de compétences de cette commission. Elles ne doivent pas se limiter au PEC mais devrait être consultée pour tous les préavis qui peuvent avoir un impact sur la durabilité, l'énergie et le climat. Cela a été discuté en Municipalité. Elle lit les conclusions du préavis.</p> <p>Donne la parole à M. Breitenmoser.</p> <p>Lit le rapport et les conclusions du rapport de la Commission ad'hoc.</p> <p>Aucune prise de parole n'étant demandée, il est procédé au vote et le Préavis 17/2023 est accepté à l'unanimité. Demande à l'assemblée si des personnes sont d'ores et déjà intéressées à faire partie de cette commission permanente. Se présentent : Stève Breitenmoser, Véronique Lecoultre, Christina Demand, Julien Tagini, Sandrine Oesterlé et Tobias Salathé. Encore une septième personne sera élue pour compléter cette commission de cinq membres et deux suppléants.</p>



	<p>7) Préavis Municipal n° 18/2023: Concernant la participation communale au fond régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 94'230.-</p>
H. Pradervand	Donne la parole à Mme Vez Raymond.
N. Vez Raymond	Explique le contenu du préavis, éclaire l'assemblée sur l'historique de ce préavis et en lit les conclusions.
H. Pradervand	Donne la parole à M. Derbigny.
R. Derbigny	Lit le rapport et les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances.
H. Pradervand	Donne la parole à M. Tagini.
J. Tagini	Lit le rapport et les conclusions du rapport de la Commission ad'hoc.
H. Pradervand	Aucune prise de parole n'étant demandée, il est procédé au vote et le Préavis 18/2023 est accepté à l'unanimité.
	<p>8) Préavis Municipal n°19/2023: Arrêté d'imposition 2024</p>
H. Pradervand	Donne la parole à M. Nardone.
C. Nardone	Explique le contenu du préavis et en lit les conclusions.
H. Pradervand	Donne la parole à M. Derbigny.
R. Derbigny	Lit le rapport et les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances.
C. Nardone	Rend attentif au fait que la vente du CAD ne rapportera pas d'argent à la Commune.
H. Pradervand	Aucune prise de parole n'étant demandée, il est procédé au vote et le Préavis 19/2023 est accepté à l'unanimité.
	<p>9) Préavis Municipal n°20/2023 : Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 16'500.- TTC destine à financer une étude de faisabilité pour la rénovation/transformation du bâtiment ECA 72 (Auberge) et du bâtiment adjacent ECA 71</p>
H. Pradervand	Donne la parole à Mme Dauphin
M. Dauphin	Explique, apporte des compléments au contenu du préavis et en lit les conclusions. <i>[La présentation complète de Mme Dauphin est disponible sur demande]</i>
H. Pradervand	Donne la parole à M. Derbigny.
R. Derbigny	Lit le rapport et les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances.
M. Dauphin	Souhaite préciser au rapport de la Commission de gestion et des finances que l'étude de faisabilité n'est pas déjà engagée, c'est justement ce qui est demandé au Conseil Communal ce soir. Aussi, le montant prévu couvre l'entier de l'étude et non une partie.



R. Derbigny	Cette imprécision n'aurait pas été dans le rapport si le préavis avait été présenté de cette manière.
H. Pradervand	Donne la parole à M. Monney.
R. Monney	Lit le rapport et les conclusions du rapport de la Commission d'urbanisme.
F. Sirieux	Ne remet pas en cause ces études mais se demande comment ces marchés ont été attribués et si un appel d'offres a été effectué.
M. Dauphin	<p>La Municipalité a une notion des honoraires d'architecte en fonction des CFC, soit des coûts de construction. Il y a deux solutions : faire appel à différents partenaires et demander des offres ou choisir des partenaires de choix pour faire une étude de qualité. C'est cette deuxième option qui a été choisie par la Municipalité.</p> <p>Aujourd'hui, Glatz et Delachaux est à peu près le seul bureau dans la région reconnu et habilité à faire ce type d'étude.</p> <p>Lors de la phase de réalisation, il serait possible de mettre éventuellement d'autres bureaux en concurrence mais c'est un projet particulier qui nécessite des connaissances particulières et il faut prêter attention aux compétences de chaque partenaire.</p>
F.-H. Bovet	<p>Remercie Mme Dauphin pour sa présentation, mais chercher à prendre en compte l'ensemble de l'immobilier du village est une question qui se pose sur plusieurs législatures et pas une seule. Il est primordial d'en être conscient.</p> <p>Concernant le projet de l'Auberge communale, il y a un élément essentiel qui n'a pas été précisé, ni dans le préavis, ni dans la précision de ce jour, c'est l'aspect social.</p> <p>Nous avons la chance d'avoir encore une boulangerie (qui appartient à la Société de laiterie) et une Auberge. Il est important de prendre en considération l'aspect social dès le début du projet car il serait dommage de procéder comme beaucoup de nos communes voisines et de faire une magnifique réalisation et de se retrouver avec des loyers surfaits et impossibles à assumer pour un tenancier de « bistrot de village ». Il serait peut-être judicieux de séparer l'entretien du bâtiment et les rénovations de l'Auberge dans le projet.</p>
C. Nardone	Il n'a jamais été envisagé de fermer l'Auberge. Il est difficile de prévoir aujourd'hui de quelle manière et dans quel ordre les choses doivent être faites. C'est justement pour cela que la Municipalité s'entoure de professionnels compétents dans ce domaine.
M. Dauphin	<p>Valide le fait que l'aspect social de l'Auberge est certainement le côté primordial de l'établissement.</p> <p>Il faudra évidemment plusieurs législatures pour traiter tous les points du projet mais il est extrêmement intéressant de faire cette étude afin de pouvoir se rendre compte de manière globale ce que la Commune de Givrins a, ce que cela lui apporte (économiquement, socialement, géographiquement, politiquement, etc...).</p> <p>Une fois que ces volets du patrimoine seront définis, il sera beaucoup plus aisé, justement, de faire des choix, des projets et de les faire de la bonne manière en mettant en avant l'aspect le plus important de chaque projet, cela afin de trouver un équilibre.</p>
H. Pradervand	Aucune prise de parole n'étant demandée, il est procédé au vote et le Préavis 20/2023 est accepté à la majorité.



	10) Propositions individuelles et divers
P. Gonthier	A eu la tristesse, en se promenant, de voir l'état de la fontaine de la Pierre à Beurre. C'est un endroit qui fait partie de notre patrimoine et de l'histoire régionale et du village. Il est dommage de laisser à l'abandon cette fontaine.
A. Blumentsein	Cette fontaine se trouve dans une zone forestière, c'est une décision aussi du service forestier et le nécessaire sera fait dès que possible.
F. Malherbe Vendrell	Souhaite savoir si les restrictions d'eau sont toujours en vigueur.
R. Zellweger	L'Echo des Copons est fraîchement imprimé et il y est précisé que les restrictions sont levées.
M.-O. Lequint	Premièrement, concernant la circulation sur la route de la Bellangère, le tronçon entre les deux parties du village, n'y aurait-il pas un moyen d'abaisser la limitation de vitesse à 60km/h ? Les voitures y roulent très vite. Deuxièmement, encore une fois, le parking en face de l'église, les véhicules s'entassent et rien ne change.
R. Zellwegger	La mise en place du 30km/h dans le village a imposé de créer des hameaux, ce qui implique que la vitesse autorisée entre les deux hameaux est de 80km/h mais la question sera posée à M. Grosjean en charge des routes.
A. Blumenstein	La gendarmerie avait fait supprimer le panneau 50km/h.
A.-C. Prélaz-Girod	Le 80km/h a strictement été imposé lors de la mise en place du 30km/h dans le village car ce sont des zones non habitées. La Commune s'est battue mais en vain.
M.-O. Lequint	Le voyer a changé, il y a peut-être un espoir.
N. Vez Raymond	Il serait intéressant d'étudier la mise en place de ralentisseurs.
R. Zellweger	La place en face de l'église n'appartient pas entièrement à la Commune. C'est un parking public et il est autorisé d'y parquer sept jours. Aujourd'hui, on ne peut pas faire grand-chose, l'idée et le projet est en cours.
F. Sauser	Concernant la vitesse autorisée, la mise en place de radar, déjà sur la zone 30km/h serait peut-être dissuasive. Ça roule vite...
R. Zellweger	Les gendarmes ont déjà mis des radars et elle transmet volontiers l'information et la demande à la Gendarmerie.
C. Demand	N'y a-t-il pas des informations complémentaires à donner sur les restructurations de l'administration communale, notamment le départ de M. Delacrausaz ?
R. Zellweger	Le nouveau contrat proposé à M. Delacrausaz suite aux décisions de restructurations ne lui convenait pas et il a préféré chercher un emploi plus proche de son lieu d'habitation.
C. Demand	Relève certaines erreurs lors de la facturation et souhaite savoir comment la Municipalité souhaite procéder pour surveiller ces erreurs.
R. Zellweger	Le mandat est aujourd'hui géré par une fiduciaire compétente.
C. Demand	Il n'y a donc pas de lien entre son départ et les erreurs ?



R. Zellweger	Rien à sa connaissance.
C. Demand	Donne des précisions sur les erreurs dont elle parle.
R. Zellweger	Prend note mais ne peut pas parler devant le Conseil Communal de cas personnel.
M. Dauphin	Précise qu'il y a eu des erreurs dans les relevés des compteurs d'eau effectués par une société indépendante. Les erreurs seront corrigées et la situation est prise en charge.
P. Monney	Il y aura une représentation supplémentaire pour la Revue à 14h dimanche.
F.-H. Bovet	Il n'est jamais annoncé aux séances du Conseil Communal les identités des personnes qui reçoivent la bourgeoisie de Givrins. Avant cela passait par le Conseil.
H. Pradervand	C'est une bonne idée.
N. Darricau	Remercie la Secrétaire pour la qualité des procès-verbaux.
R. Zellweger	Invite tous les conseillers à partager le verre de l'amitié offert par la Commune. Remercie l'ensemble de l'assemblée pour son attention et se permet de lever la séance à 22h10.

Le Président

Hugo Pradervand



La secrétaire

Laure Mertens